

COMMUNIQUE



Numéro 07/07

Le 19 février 2007

Diffusion immédiate

Deuxième étape de la mise en place du Plan de Sauvegarde : Souscription des ORA disponibles du Tier 3

Les ORA rendues disponibles par la demande d'un remboursement en espèces effectuée par quatre détenteurs de dette du Tier 3 (1) ont été souscrites en totalité par les autres créanciers du Tier 3 et par une large partie des créanciers obligataires.

A ce stade, la monétisation de ces ORA est donc assurée grâce aux espèces apportées par les créanciers qui viennent de se porter souscripteurs des ORA disponibles. Eurotunnel n'aura donc pas à effectuer de paiement en numéraire au titre de l'option remboursement en espèces.

Il est rappelé que les actionnaires actuels d'Eurotunnel qui auront participé à l'Offre Publique d'Echange se verront réserver une allocation prioritaire d'ORA (jusqu'à 88 millions d'euros).

(1) Cf. communiqué d'Eurotunnel du 5 février 2007 : « Première étape du Plan de Sauvegarde : choix de l'Option d'un remboursement en espèces par certains créanciers du Tier 3 ».

Contact presse :

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

Contact analystes et investisseurs :

Michael Schuller : +44 (0) 1303 288 749

*La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables
et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00*

www.eurotunnel.com

Eurotunnel gère l'infrastructure du Tunnel sous la Manche et exploite deux types de navettes, des navettes fret transportant des camions et des navettes passagers transportant des voitures et des autocars entre Coquelles (France) et Folkestone (Grande-Bretagne). Eurotunnel perçoit aussi des péages de la part de compagnies ferroviaires qui utilisent le Tunnel (Eurostar pour les passagers ferroviaires ; la SNCF et EWS pour les trains de marchandises). Eurotunnel est cotée à Paris, Londres et Bruxelles.